

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Les dix engagements de la référente

En tant que référente Denise Services, je m'engage à :

1

Être une présence régulière et fiable en respectant les jours, horaires et modalités d'intervention définis.

2

Prévenir Denise Services sans délai en cas d'empêchement, et ne jamais organiser seule un remplacement sans validation préalable.

3

Transmettre un compte rendu simple, daté et factuel après les visites, selon les modalités définies par Denise Services.

4

Signaler les éléments utiles relatifs à l'état général, au moral, aux changements constatés et aux points de vigilance.

5

Alerter immédiatement Denise Services et la famille en cas d'évolution préoccupante ou de difficulté inhabituelle.

6

Coordonner le quotidien de la personne accompagnée sans réaliser aucun acte médical ni décider à la place de la famille.

7

Ne jamais accepter d'argent liquide, de virement, de prêt ou d'avantage financier personnel, sous quelque forme que ce soit.

8

N'accepter aucun cadeau, quelle qu'en soit la valeur, sans information préalable écrite à la famille et à Denise Services.

9

Garder strictement confidentielles les informations personnelles, familiales et de santé confiées.

10

Respecter l'intimité du domicile, protéger les clés et accès confiés, et ne prendre aucune photo ou vidéo sans autorisation.

En signant cette charte, je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble de ces engagements et je m'oblige à les respecter pleinement dans le cadre de mes missions Denise Services.

LA RÉFÉRENTE

Prénom, nom, date et signature